

Affaire RAAL-RFB : une simple amende pour les Loups

L'ACFF s'estime incompétente

La RAAL et les Francs Borains avaient rendez-vous devant le Comité sportif de l'ACFF suite aux événements survenus après le derby du 23 mars. Nouvelle sanction pour les Loups ? Pas de tout puisque le Comité sportif s'est déclaré « incompétent » pour juger les événements.

Du côté de la RAAL et des Francs Borains, on commence à connaître par cœur le chemin jusque Cognelée et le Comité sportif de l'ACFF. Les clubs étaient représentés par Salvatore Curaba et Roland Louf. Une nouvelle sanction pour les Loups en vue ? Pas vraiment puisque le Comité sportif a jugé qu'il n'était pas compétent pour juger les faits qui se sont produits après la rencontre. Car en fait, c'était bien là le motif de « convocation » des deux clubs : savoir si le Comité était oui, ou non, compétent... Pas question donc de parler des événements en eux-mêmes.

Et la réponse n'était pas vraiment du goût des représentants borains (NDLR : voir ci-contre)...

La RAAL pour autant blanchie pour cette rencontre ? Non puisque le club louviérois repart de Cognelée avec une amende sous le bras. En cause, les fumigènes du début de match qui ont

obligé l'arbitre, M. Louai, à retarder le début de la rencontre de cinq minutes. Pour ces « fumis » allumés en tribune (NDLR : et qui y sont restés, précisions importantes), les Louviérois ont écopé de 400€ d'amende. Et comme le club était sous la menace d'un sursis, 50 € de plus ont été ajoutés à la note. « Pour ce qui est des fumigènes, on accepte cette sanction », lance Toni Turi, qui s'est fait le porte-parole de la RAAL. « Le positif dans ce jugement, c'est qu'on a reconnu qu'au niveau de l'organisation, tout avait été fait pour que ce match se passe bien. Et finalement, ce qu'il s'est passé en dehors du stade, n'était pas de notre ressort. » Malgré tout, du côté du club louviérois, on est conscient qu'il faut agir. « Ce qui est important maintenant, c'est de se mettre autour d'une table et de chercher ensemble des solutions constructives. » Pour rappel, le club et la Ville ont déjà décrété un huis clos pour la venue de Meux ce samedi. ●

BERTRAND LEFEBVRE

à noter C'est officiel depuis ce mercredi : les champions de l'URLC, ainsi que le RFB, la RAAL, Visé et l'Olympic, ont obtenu la licence. Tilleur a été recalé mais va interjeter appel.



Une amende de 450 € pour les fumigènes. © D.C.

Une décision incompréhensible pour les Borains

Étonnement et déception

Du côté des Francs Borains, la décision « passe mal », c'est le moins que l'on puisse écrire. Car pour le club, le Comité sportif était bel et bien compétent pour juger les faits. « Cette décision est contraire à la loi du football, mais aussi à l'arrêt royal qui détermine les limites d'un match de foot », explique Me Vandermal, l'avocat du club borain. « Cela concerne bel et bien des faits de match. » Même déception pour le directeur général, Roland Louf. « L'année dernière, le Comité sportif avait été trop laxiste dans sa décision. La preuve, de nouveaux événements se sont produits lors de notre ren-

contre ».

Un point n'a pas été soulevé en séance (NDLR : vu que le Comité n'était pas compétent) mais a beaucoup fait parler : la présumée attitude du gardien borain envers les supporters louviérois. Le directeur général du RFB est clair à ce sujet. « Si notre gardien a eu une attitude déplacée, il sera immédiatement sanctionné. Mais pour cela, il me faut des preuves », poursuivait-il. « Je tiens tout de même à mettre en avant que cette supposée attitude ne justifie en rien les comportements qui ont suivi la rencontre. » ●

B.L.E.